au gaz naturel, au bois ou au mazout, disponibles à faible coût.

Les entreprises commerciales et les industries ont les mêmes options, qu'elles soient établies à St-Jean, à Charlottetown, à Halifax, à Saint-Jean, à Montréal, à Thunder Bay, à Winnipeg, à Saskatoon, à Edmonton ou à Vancouver.

Dans les T.N.-O., toutefois, l'éventail des options est beaucoup plus réduit. Souvent, il n'y a pas de choix. Les consommateurs dépendent donc du combustible disponible, qui peut s'avérer fort coûteux. Ainsi, par exemple, l'électricité produite par les centrales au diesel est la seule source d'énergie disponible dans la majorité des agglomérations des T.N.-O.. Il s'agit d'une méthode de génération inefficace, qui ne produit qu'environ 32 p. 100 de la valeur énergétique du carburant diesel consommé, sous forme d'électricité utilisable. Le consommateur individuel n'est habituellement pas en mesure de modifier la situation en raison des coûts importants qu'entraîne la mise en place d'une nouvelle source de production d'électricité. Il n'est donc pas surprenant que le prix de l'énergie, dans les T.N.-O., soit en général supérieur à celui des produits semblables, disponibles ailleurs au Canada, en raison principalement des coûts de transport, qui doivent être assumés par les résidants du Nord.

Le Graphique 11 présente une comparaison des coûts du mazout et de l'électricité utilisés à des fins de chauffage, à l'échelle du pays. Les tableaux indiquent des tarifs d'électricité dépassant de beaucoup la normale qui prévaut dans le Sud. Par ailleurs, l'agglomération isolée "type" enregistre des prix pour le mazout qui semblent raisonnables en regard des prix qui prévalent dans le Sud du Canada. En fait, les deux tableaux sous-représentent grossièrement l'écart qui existe entre les coûts de l'énergie qui prévalent dans les T.N.-O. et dans le Sud du Canada. Deux autres considérations s'appliquent essentiellement à cette équation. Tout d'abord, le climat nordique, plus rigoureux, accentue les besoins énergétiques de chaque unité d'habitation.